

Séance du 28 mars 2018

à 20h30

Convocation du 22.03.18 affichée le 22.03.18

Conseillers en exercice : 9 présents : 6 votants : 6

PRESIDENCE : Bernard LEBARON, Maire

PRESENTS : Bernard LEBARON, Muriel LAINE, Jean-Yves FAUTRAT, Juliette HURLLOT, Frédéric MOUCHEL et Jacqueline GUERARD

ABSENTS : Jean-Michel COSTARD, Pascal BIGARD, Emmanuel LEHMANN (excusés)

SECRETAIRE de SEANCE : Juliette HURLLOT

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2018

Le budget sera voté le 12 avril prochain.

L'Etat ayant cessé d'instruire les autorisations d'urbanisme des communes rurales, en raison de leur adhésion à une structure intercommunale de plus de 10 000 habitants, l'instruction des dossiers est effectuée par la Communauté d'Agglomération du Cotentin, pour une somme estimée à 1500 €/ an. Le CCAS de Clitourps ayant été dissous au 31 décembre 2017, le repas des aînés et la participation à la cantine scolaire seront pris en charge par le budget communal.

Les communes de Clitourps, Teurthéville-Bocage et La Pernelle ont acheté en commun, un téléphone portable pour l'adjoint technique intercommunal.

Les frais de scolarité demandés par la commune de St Pierre Eglise passent de 746,74€ par élève en 2017 à 803,76€ en 2018.

Quelle sera la compensation de l'Etat pour les exonérations de taxe d'habitation ?. Pour la taxe professionnelle, l'Etat avait déterminé une somme fixe qui n'a jamais été réévaluée.

La DGF, reçue de l'Etat, diminue chaque année de plus de 2000€, depuis 2014, en participation au redressement des finances de la France.

Les dépenses d'entretien de la voirie sont éligibles au fonds de compensation de la TVA, à compter des dépenses de 2016.

SUBVENTIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions 2018, comme suit :

ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES DU « CANTON » DE SAINT PIERRE

ÉGLISE 10 € par enfant de Clitourps adhérent

AMICALE DES ÉCOLES PUBLIQUES DE ST PIERRE ÉGLISE 50

LE SOUVENIR Français VAL DE SAIRE 50

SNSM FERMANVILLE 50

SOCIETE ST VINCENT DE PAUL CHERBOURG 25

SECOURS CATHOLIQUE SECTEUR ST PIERRE EGLISE 25

MUSIK EN SAIRE 50

ASS SOINS PALLIATIFS à VALOGNES 50

AFM TELETHON 50

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT montant demandé par le Département

FONDS DE SOLIDARITE JEUNES montant demandé par le Département

SUBVENTIONS POUR LES VOYAGES CULTURELS OU PEDAGOGIQUES

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde les subventions ci-dessous, pour les voyages culturels ou pédagogiques des enfants de Clitourps :

50 €/enfant de Clitourps pour une sortie dont le coût par enfant est supérieur à 200€

30 €/enfant de Clitourps pour une sortie dont le coût par enfant est inférieur à 200 €.

Les subventions pourront être versées aux écoles ou, directement aux parents des élèves de Clitourps concernés.

RIFSEEP

Le Maire informe le conseil que le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions, suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis et les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés.

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail. Le Maire fixera l'indemnité, entre 0 et les montants ci-dessous.

Cadre d'emplois	Groupe	Montant annuel maximal	
		IFSE	CIA
Cadre d'emplois 1	Groupe 1	0 €	0 €
	Groupe 2	11 900 €	0 €
Cadre d'emplois 2	Groupe 1	0 €	0 €
	Groupe 2	2 400 €	0 €

L'indemnité sera maintenue en cas de maladie ordinaire et de congés pour raison familiale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'instaurer une indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel ; et autorise le Maire à fixer, par arrêté individuel, le montant perçu par chaque agent.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN (CAC)

CONTOURNEMENT DES PIEUX

Suite à la restitution de la compétence voirie, la CAC n'a plus la possibilité de poursuivre le projet de voie de contournement sud des Pieux engagé par l'ex Communauté de Communes des Pieux et qu'elle ne peut attribuer à la commune, s'agissant de la création d'une nouvelle infrastructure, les moyens financiers de poursuivre cette opération portée initialement par un EPCI.

Le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement à l'inscription dans les statuts communautaires de la compétence facultative « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux ». Ce projet, qui était financé par l'ex Communauté de Communes des Pieux, a été inscrit dans les opérations Grand Chantier.

Le coût de l'opération est évalué à 5,2 M€ TTC. L'EPCI a déjà obtenu des soutiens financiers pour 1,4 M€ et le projet est proposé à la contractualisation avec la Région. Il est à noter que la somme qui resterait à la charge de la Communauté d'Agglomération est financée par les excédents de l'ex Communauté de Communes des Pieux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au transfert à la CAC, de la compétence facultative « **Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux** ».

PLANS LOCAUX D'URBANISME INFRACOMMUNAUTAIRES

La CAC a prescrit trois plans locaux d'urbanisme infracommunautaires, Nord Cotentin, Sud Cotentin et Est Cotentin.

Les modalités de collaboration avec les communes s'organisent autour de trois instances :

- Le comité de suivi : constitué de deux élus désignés au sein du conseil municipal de chaque commune historique, l'un membre du conseil communautaire titulaire, le second librement choisi au sein du conseil municipal.
- Le comité de pilotage : constitué de plein droit, lorsque le nombre de membres du comité de suivi est de 38 et plus.
- Le comité de cohérence : regroupant des représentants des différents PLU infracommunautaires appelés à suivre les travaux de tous les PLUi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne au comité de suivi :

- Bernard LEBARON, Maire, membre titulaire du conseil communautaire
- Muriel LAINÉ, adjointe au Maire.

TRAVAUX DE VOIRIES

Jean-Yves Fautrat est chargé de demander des devis pour la réfection du chemin des Marais.

Frédéric Mouchel signale que les routes départementales du Petit Vey ont été inondées lors des dernières pluies. Il demande une aire de croisement, rue du Presbytère.

Il ajoute que des agriculteurs sont venus déverser des poireaux dans un champ, ce qui a provoqué des glissades de véhicules sur la route.

SALLE DU CONSEIL ET DES MARIAGES

Le conseil prend connaissance de l'esquisse et du coût estimé du projet : 94 200 € HT + 26 000 € avec les options.

Muriel Lainé souhaite la pose d'un nombre suffisant de prises électriques.

COMMUNE NOUVELLE

La Direction des Finances Publiques ne réalisera pas l'étude financière prévue, car la CAC n'a pas encore décidé quelles compétences elle redonnera aux communes. Le Maire de St Pierre Eglise propose de demander une étude à un cabinet privé.

Le Maire rappelle qu'il n'est pas possible de créer de commune nouvelle en 2020, année d'élection municipale, que les communes environnantes n'ont pas soutenu Clitourps pour l'installation des éoliennes et, que le nombre de délégués du canton diminuerait à la CAC en cas de fusion.

Il souhaite une réflexion, avec la population, en 2020.

La séance est levée à 23h30.